

1 - CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-FO A COLMAR : DISCOURS D'OUVERTURE DU C.N. PAR JEAN-PIERRE GAVRILOVIC, SECRETAIRE ACADEMIQUE DE STRASBOURG

« Chère collègue, cher collègue,

Sommaire :

1. Discours d'ouverture de J.P. Gavrilovic au CN de Colmar
2. Contractuels, la fin du rêve ?
3. Pension des fonctionnaires handicapés
4. T.Z.R. espèce en voie de disparition
5. La casse de la voie professionnelle
6. Pouvoir d'achat ou pas pour les fonctionnaires
7. Bac Pro : une autre image, une nouvelle place dans le système éducatif
8. Lu au B.O.
9. Annexes : revue de presse : Christian Lage au CN de Colmar

Au travers de ce Conseil National qui s'est déroulé en Alsace à Horbourg-Wihr du 2 au 5 Avril 2012, l'équipe organisatrice s'est soudée pour relever le défi du bon déroulement de cet événement.

Au-delà de son attachement aux valeurs du **SNETAA-FO**, c'est-à-dire le respect, le choix d'un regard attentif porté sur l'Autre, un lien d'une profondeur hors du commun basé sur des valeurs trop souvent oubliées : politesse, respect, tolérance et partage. Cette équipe, forte de sa singularité – elle est composée de PLP, d'agrégés, de CPE, d'administratifs, de certifiés, de contractuels – a su faire de sa mixité sa principale richesse. Nous devons maintenant utiliser cette dynamique pour faire avancer plus encore le **SNETAA-FO** dans cette académie, ainsi que dans toutes les autres.

Bien sûr, nous avons été attentifs aux discours du Secrétaire général, à ceux portés lors des différentes commissions (celles des retraités, chefs de travaux, ASH, COM/POM/DOM, Certifiés/agrégés...) mais surtout à la résolution générale votée à l'unanimité. Elle réaffirme nos combats pour la défense des statuts, pour la défense des non-titulaires et contre l'autonomie des établissements.

La crise renforce les solidarités et le **SNETAA-FO** ne courbera pas l'échine face à la situation d'attaques contre l'éducation actuellement. Le système éducatif de notre pays souffre et ne tient plus ses promesses d'ascension sociale. La valorisation du métier d'enseignant est en berne alors même que notre quotidien s'est considérablement dégradé. Les classes surchargées, les réformes organisationnelles ou encore les trop fréquentes modifications des programmes contribuent à fragiliser encore plus une institution en mal de repères stables. L'éducation n'est plus une priorité mais un vaste marché de dupes. Les CFA fleurissent partout au détriment des lycées professionnels ; on voit même se développer toujours plus de nombreuses enseignes de soutien scolaire ou de cours privés. Est-ce cette éducation que nous voulons pour nos enfants ?

Par ailleurs, on vous l'a souvent dit, vous l'avez déjà entendu, les professeurs ne seraient pas assez présents dans les lycées. Votre chef d'établissement ou, dois-je dire plutôt, votre patron, vous l'a dit, le métier d'enseignant doit changer et particulièrement en dehors des heures de cours. Le professeur doit être à la disposition de ses élèves pour les recevoir, les conseiller, les orienter comme ça se fait chez nos voisins allemands ou suisses. En réalité, l'idée derrière tout cela est que les « profs » sont des fainéants, des individualistes, souvent même des absentéistes et qu'il faut augmenter leur maxima de service. En quelques mots, le discours de la rentabilité et du maintien de l'ordre. Cet enfumage permanent ne doit pas masquer la réalité : ce n'est pas acceptable ! Le **SNETAA-FO** doit défendre, sans esprit de recul, la liberté du professeur dans « SA » classe. Si l'on ne fait plus rien, ENSEIGNER, véritable choix de vie, ne fera plus recette d'ici peu

! Sartre disait : « *C'est comme ça que sont les gens, ils agissent et ils subissent, mais il y en a qui subissent et il y en a qui agissent* ».

Notre devise : **AGISSONS et RESISTONS !**

Pour conclure, évoquons 2014. 2014, c'est demain. Avec 2014, viendront les prochaines élections professionnelles. Aussi devons-nous nous fixer de nouveaux objectifs, tendre la main vers ceux qui sont dans le besoin. Nul ne doit se sentir isolé, la vie est un éternel combat. Avec la mise en place des réformes, nous avons maintenant affaire à une pratique plutôt courante dans le privé mais qui semble désormais contaminer l'éducation : le harcèlement. Au nom de notre organisation, nous combattons ce fléau qui va devenir la gangrène du système. Nous devons relever ces défis. Dans nos académies, nous avons les équipes qui sauront être à la hauteur et qui défendront les collègues en souffrance quels que soient leurs corps respectifs.

Fiers d'être **SNETAA-FO !** »

2 - CONTRACTUELS, LA FIN DU REVE ???

Contractuels, l'heure du glas a sonné.

Contractuels ... après l'espoir ... la désillusion.

Après la désillusion ... la fin du rêve.

Après la fin du rêve ... le dur retour à la réalité.

Eh oui, c'était trop beau, le 31 mars 2011 à l'unisson, tous les syndicats avaient signé un protocole d'accord sur la résorption de la précarité dans la fonction publique.

Le 12 mars 2012, cette fameuse loi tant attendue est enfin promulguée avec application des textes le 13 mars 2012.

Chaque ministère a tiré les parties qui le concernaient. Notre ministère de l'Education Nationale, dans sa grande mansuétude, a sorti une note adressée à tous les recteurs et rectrices pour transformer les CDD en CDI. Bien entendu, il faut remplir la condition sine qua non : JUSTIFIER DE 6 ANNEES DE CONTRAT EN CDD DURANT LES 8 DERNIERES ANNEES et, cerise sur le gâteau, ils ont ajouté une clause qui ne figure pas dans le texte initial : "*les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte sous réserve que la durée d'interruption entre 2 contrats n'excède pas 4 mois*".

En ce qui concerne la mise en place du plan de titularisation, il nous faut attendre les décrets d'application et la mise en œuvre des concours (professionnels et réservés). Nous avons bien peur que pour l'année 2012, ces concours ne soient pas ou peu ouverts. Combien de postes pourront être offerts à ces concours alors que l'on supprime 14 000 postes à la rentrée 2012 ?

La RAEP nous était apparue comme la première étape d'un piège. La loi et le plan de titularisation en constituent la deuxième étape et la chute. A l'arrivée, nous les contractuels qui attendions un plan massif de titularisation, demeurons plongés dans l'incertitude et la précarité.

Nous sommes les jouets d'une administration qui continue à jouer de notre précarisation.

Nous, contractuels, constituons le champ expérimental de ce que nos collègues titulaires supporteront plus tard. Le **SNETAA-FO** est déterminé à dénoncer tous les abus que nos collègues subissent dans les académies.

L'évaluation par les seuls chefs d'établissement, nous la subissons déjà avec le message subliminal de la possibilité du non renouvellement de notre contrat si nous ne nous plions pas à leur volonté.

Imaginez ce qui attend nos collègues titulaires avec la conjonction du projet d'évaluation toujours dans les tiroirs (début 2013) et du recrutement par le chef d'établissement (expérimentation ECLAIR).

Ce serait la porte ouverte au clientélisme et aux dérapages en tous genres.

Pour preuve, cette collègue qui a été embauchée par son chef d'établissement le 2 septembre 2011 et qui ne voyant pas arriver sa paye le 26 octobre 2011, veille de la Toussaint, apprend brutalement qu'elle ne fait pas partie des effectifs de l'académie (Lille). Vous pouvez voir les dangers de ce type d'embauche (la collègue à la date du 15 avril 2012 n'est toujours pas payée pour ses deux mois de travail).

Que dire de cette collègue, mère de famille qui élève seule ses trois enfants, à qui on apprend le 15 octobre 2011 qu'il y a une erreur dans son contrat initial signé pour un temps complet couvrant la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 et sur qui on met la pression pour l'obliger à signer trois nouveaux contrats morcelés (10h, 4h et 4h) le premier jusqu'au 30 juin 2012, le deuxième jusqu'en mars 2012 et le dernier jusqu'en janvier 2012 et ce dans des établissements différents (académie de Nice). La collègue, devant les pressions du rectorat et du proviseur a été contrainte de signer sous la menace de ne pas être rémunérée et éventuellement de ne pas être réemployée.

Que dire de la précarité et du renouvellement d'un nombre quasi-illimité de contrats ? Une collègue entrée dans l'Education Nationale cumule à ce jour 17 contrats et son académie (Grenoble) refuse de lui transformer son contrat en CDI sous prétexte qu'il y a une interruption de 4 mois dans ses services. Ce procédé intolérable bafoue les principes de la Cdisation.

Autre aberration : une collègue effectuant un remplacement du début janvier 2012 au 26 février 2012 n'a pu poursuivre son remplacement après les vacances de février sous prétexte qu'elle n'a pas voulu, pendant les vacances de février, se rendre au domicile éloigné d'une collègue pour y prendre conseil. Le proviseur et son adjoint ont fait un rapport défavorable à son encontre, estimant qu'elle avait fait preuve d'un manque "d'éthique professionnelle".

Pouvait-elle courir le risque d'un accident hors période de contrat et sans ordre de mission ?

Si un contractuel a des devoirs, il a aussi des droits.

La liste est longue. Le **SNETAA-FO**, régulièrement alerté, dénonce tous les abus dont les collègues contractuels sont victimes.

Le **SNETAA-FO** a entrepris et organisé le combat afin que les droits des contractuels soient respectés.

Le **SNETAA-FO** se bat :

- pour la mise en place d'un plan de titularisation qui ouvre une réelle possibilité de titularisation à tous les contractuels,
- pour la défense de nos droits et l'augmentation de nos salaires,
- pour une grille d'avancement et de rémunération identique dans toutes les académies,
- pour l'amélioration de nos conditions de travail,
- pour l'accès à un réel plan de formation pour tous les contractuels.

Le **SNETAA-FO** propose dans les académies des journées d'information et de formation syndicales dont il a confié l'animation à **Paul DEVAUX**, Conseiller Technique National chargé des Contractuels. Rapprochez-vous de vos représentants syndicaux pour être informés.

La lutte sera longue. Le combat sera âpre. Il ne pourra se faire que si nous, les contractuels, refusons les abus de pouvoir dont nous sommes victimes. Contractuels, crions notre colère. Entrons en résistance. Contractuels, rejoignez la

bannière du **SNETAA-FO** pour que nos revendications aboutissent. Elles ne pourront voir le jour que si nous sommes unis et nombreux.

Adhérez et faites adhérer au **SNETAA-FO**, le syndicat qui a fait sien le combat des contractuels.

3 - PENSION DES FONCTIONNAIRES HANDICAPES

1) Majoration de pension

Le fonctionnaire handicapé peut bénéficier d'une majoration de pension dont le taux se calcule par la formule suivante :

$$\text{Taux} = 1/3 \times \frac{\text{DS80}}{\text{DSFP}} \quad (\text{arrondi au centième le plus proche})$$

DS80 est la durée de services accomplis avec une incapacité permanente au moins égale à 80%

DSFP = durée de services et bonifications admis en liquidation

La pension majorée ne peut excéder la pension correspondant au taux maximum.

2) L'âge légal de départ en retraite peut-être abaissé pour les fonctionnaires handicapés

DA80 = durée d'assurance avec un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80%

DATP = durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein

DAEC = durée d'assurance effectivement cotisée

Année de naissance	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
DATP en trimestres	164	165	165	166	166 ?	166 ?	166 ?	166 ?	166 ?

Les durées suivies d'un ? pourront être modifiées 4 ans avant l'année concernée.

L'âge de départ est subordonné à la réalisation des deux conditions ci-dessous :

Age de départ	55	56	57	58	59
DA80	DATP-40	DATP-50	DATP-60	DATP-70	DATP-80
DAEC	DATP-60	DATP-70	DATP-80	DATP-90	DATP-100

Exemple : Vous êtes né en 1955 ou après. Pour vous, la DATP est de 166 trimestres.

Vous pouvez partir :

- à 55 ans si vous avez 126 trimestres au taux de 80% dont 106 effectivement cotisés.
- à 56 ans si 116 tr à 80% dont 96 cotisés.
- à 57 ans si 106 tr à 80% dont 86 de DAEC.
- à 58 ans si 96 tr à 80% dont 76 en DAEC.
- à 59 ans si 86 tr à 80% dont 66 en DAEC.

4 - T.Z.R. , ESPECE EN VOIE DE DISPARITION

Mars 2011, devant un établissement parisien comme les autres, des parents d'élèves s'inquiètent. L'un d'eux résume les faits : « au 15 mars 2011, certains élèves ont perdu l'équivalent de 8 semaines d'anglais, 5 de français et 6 de mathématiques... » .

Un constat qui ne constitue malheureusement pas une exception.

Pointé du doigt les services du rectorat qui tardent à envoyer, voire à trouver des remplaçants pour palier aux absences. Et pourtant les matières incriminées sont loin de faire partie des disciplines rares.

De plus le Rectorat est censé disposer de remplaçants titulaires destinés à palier l'absence des professeurs, des titulaires formés et aptes à remplacer dans les meilleures conditions leurs collègues.

Mais voilà les restrictions budgétaires sont passées par là et provoquent dès 2009 la suppression de 3000 postes de TZR (Titulaires en Zone de Remplacement). Une politique qui perdure avec par exemple la suppression récente de 126 postes de TZR dans le Lot-et Garonne

On assiste ainsi à des chefs d'établissements réduits à utiliser...les sites de petites annonces par internet pour recruter des remplaçants, quand ce n'est pas l'Education nationale qui fait appel aux chômeurs (mais aussi aux retraités et aux étudiants) pour assurer les remplacements, réduction du vivier oblige

Résultats, des élèves qui décrochent, des remplaçants improvisés envoyés au casse-pipe et des parents d'élèves qui, quand ils en ont les moyens, se tournent vers l'enseignement privé

Le SNETAA-FO demande donc à ce que cesse la suppression des postes de TZR et exige au contraire le renforcement de ses effectifs. Pour un service public digne

5 - LA CASSE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE INITIALE

Les recteurs se sont mis en devoir de supprimer un maximum de postes dans les lycées professionnels dans leurs académies respectives rentrée 2011.

Fermures de sections, de filières, transfert, regroupement, fusion d'établissements dans le seul but de faire des économies en supprimant des postes de PLP, de CPE d'administratif de TOS

Certains (toujours les mêmes), toujours prompts à critiquer le SNETAA, (c'est leur fonds de commerce, faute de mieux) voudraient faire croire que les suppressions de postes sont liées à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle et au bac pro 3 ans.

Il n'en est rien, nous sommes dans une logique gouvernementale régionale et rectorale de destruction de la voie professionnelle initiale publique et laïque.

Nos LP sont une variable d'ajustement pour les lycées généraux et technologiques et l'apprentissage.

Si les recteurs veulent maintenir les effectifs en LGT, ils puiseront dans le vivier des LP en fermant des filières ici ou là.

Curieusement les recteurs préconisent de ne pas augmenter l'offre de formation pour ne pas attirer les jeunes en LP et surtout ne pas augmenter les capacités d'accueil en CAP pour ne pas nuire à l'apprentissage domaine que se réservent les Régions.

L'ambition des Régions est bien de développer la formation par apprentissage et pourquoi pas, un jour, absorber le LP et PLP ?

Le SNETAA-FO dit NON et exige le maintien du recrutement des PLP par concours national.

Décidément, nous sommes coincés entre régions et apprentissage d'un côté et de l'autre, le gouvernement qui réduit drastiquement le nombre de fonctionnaires.

Prime à la casse :

Les proviseurs pourront percevoir une « prime de fonction et de résultats » de 6000€ maximum tous les 3 ans.

Le secrétaire général de la CFDT a salué la modernité de cette mesure !

Les Recteurs verront leur ancienne prime fixe revalorisée et modulée en fonction de leurs résultats.

De là à penser qu'une partie des économies réalisées en supprimant des postes servira à financer toutes ces primes...

6 - POUVOIR OU PAS POUVOIR D'ACHAT POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Comment calcule le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique ?

Si le pouvoir d'achat par personne en France a progressé de moins de 2 % entre 2007 et 2010, comment fait-il pour annoncer que de « 2007 à 2010 l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires a été de 10 % en net ? ».

Il lui suffit d'utiliser un thermomètre favorable pour mesurer la progression du pouvoir d'achat. C'est la RMPP (rémunération moyenne des personnes en place), elle permet de suivre l'augmentation moyenne de la fiche de paye des agents d'une année sur l'autre. Elle augmente automatiquement à cause du vieillissement de sa population et de leurs évolutions de carrière (promotions) ; en effet, cette RMPP ne tient pas compte des départs en retraite mieux payés et de leur remplacement par des jeunes aux rémunérations plus basses en début de carrière ! Il fallait y penser !

Il lui suffit d'ignorer le SMPT (salaire moyen par tête) qui lui inclut ces « entrées et sorties ». Par exemple, le transfert de 50 000 agents (peu qualifiés, à salaire faible) vers les collectivités territoriales a relevé artificiellement le salaire moyen dans la Fonction Publique d'Etat. Et le tour est joué ! La stagnation devient une hausse : magique !

Avec le SNETAA-FO, contestons la régression de nos traitements bloqués pendant trois ans !

7 - BAC PRO: UNE AUTRE IMAGE, UNE NOUVELLE PLACE DANS LE SYSTEME EDUCATIF ?

Notes du CREN n° 3 Mai 2011 - Une enquête conduite par le CREN (Centre de recherche en éducation de Nantes) - Pierre-Yves BERNARD et Vincent TROGER. [Le baccalauréat professionnel en trois ans : une nouvelle voie d'accès à l'enseignement supérieur ?](#)

Créé en 1985, LE BAC PRO donne un niveau de qualification professionnelle et confère le grade universitaire de bachelier. Sa double finalité est affirmée par le Code de l'Education. L'instabilité des structures de la voie professionnelle a dominé depuis de nombreuses années, compte tenu des nombreuses réformes engagées pour trouver l'équilibre entre logique professionnelle et logique scolaire. Pour rappel : les lycées professionnels scolarisent aujourd'hui 1/3 des élèves. Les résultats de l'enquête tendraient à démontrer que cette instabilité serait sur le point de disparaître et que les équilibres du système éducatif pourraient se modifier, par la réforme du bac pro.

Le panel, la méthode :

Les choix d'orientation de 598 élèves dont 538 élèves de 2^{nde} bac pro en octobre 2009, dont 465 élèves en Loire-Atlantique, panel représentatif du public départemental. A noter : les services académiques ont noté un taux de remplissage des LP plus élevé que les autres années.

Les résultats :

87 % des élèves avaient comme 1^{er} choix une orientation vers un bac pro. Parmi eux, 81 % se disent satisfaits de leur choix un mois après la rentrée.

Sur les non satisfaits, aucun n'a souhaité aller en 2^{nde} générale.

59 % des élèves ont choisi le bac pro dans l'espoir de poursuivre leurs études dans le supérieur, surtout en BTS.

Il s'agit donc là d'un public qui a très majoritairement choisi son orientation en lycée pro et considère que l'effet « 3 ans » les met sur le même pied d'égalité que les élèves des autres voies.

Le nouveau cursus serait un compromis entre l'inappétence des élèves à une certaine forme de transmission des savoirs «et l'aspiration de leurs parents.

La campagne d'information dans les collèges semble avoir porté ses fruits et donner aux parents d'élèves une autre image de la voie professionnelle. Les chercheurs parlent ici de « *dynamique positive* ». Il y a donc d'un côté, une appropriation de cette nouvelle « donne » de la part des parents, toujours attachés au diplôme le plus élevé possible pour leurs enfants.

D'un autre côté, les élèves interrogés émettent toujours les mêmes réticences par rapport à «l'enseignement général» et aux «contraintes scolaires».

Des interrogations qui demeurent néanmoins au sein de l'institution : les élèves les plus faibles et la place du niveau V

Tous les élèves n'auront pas le bac pro et seulement une partie aura la possibilité d'entrer en BTS. Le diplôme intermédiaire va-t-il jouer son rôle, sachant que les élèves auront moins de pratique professionnelle que pour un cursus en 2 ans au niveau V ? Quel va être le regard porté par le monde du travail sur ces diplômes ?

(Pour le SNETAA FO, l'argument avancé par les chercheurs sur les modalités de certification par contrôle en cours de formation quant à la reconnaissance du niveau V n'est pas à retenir compte tenu du fait que le CAP 2 ans est en CCF depuis la « refonte » du CAP – Ndlr.)

Quelles perspectives ?

La voie professionnelle pourrait transformer les équilibres actuels du système éducatif. La voie pro ne serait plus considérée comme la voie accueillant les élèves en difficulté mais pourrait être choisie par un grand nombre d'élèves en fonction de leur rapport au « savoir » et la possibilité qui leur est offerte -et visible- aujourd'hui de l'accès éventuel au supérieur.

D'après les deux chercheurs, « *la convention académique actuellement dominante en France, qui privilégie une logique méritocratique fondée sur une compétition scolaire et sur l'attribution de diplômes garantis par l'Etat pour réguler la distribution des statuts socio professionnels, serait désormais concurrencée plus fortement qu'avant par la convention dite professionnelle* »... « *Le compromis entre conventions académique et professionnelle, longtemps pensé comme une solution à la crise du système éducatif français, comme en témoigne par exemple la création du bac pro en 1985, serait enfin installé institutionnellement par la parité entre voie professionnelles, générales et technologiques, tant en termes de durée de formation qu'en termes de droit à la poursuite d'études.*»

La réforme du bac pro pourrait donc faciliter l'élargissement de niveaux de formation par l'accès à l'enseignement technique supérieur. Les lycées pro pourraient ainsi atteindre une stabilité institutionnelle qu'ils n'ont pas encore acquise.

Pour les élèves de milieux populaires, se profile une réappropriation de cette orientation vers la voie pro comme une stratégie de réussite. Les résultats de cette enquête tendraient donc à « tordre le coup » au discours de la « *sociologie de la reproduction* » qui ne considérerait l'orientation que comme étant subie par les élèves de ces mêmes milieux.

La suite:

Cette enquête doit suivre le cursus complet des élèves interrogés à la rentrée 2009 pour infirmer ou affirmer les tendances. Il existe cependant des éléments non prévisibles et non contrôlables, ce sont les stratégies académiques adoptées par l'institution quant aux flux d'élèves vers la voie pro et l'absence d'anticipation de l'accueil de ces élèves en STS notamment.

8 - LU AU B.O.

BO N° 16 DU 19 AVRIL 2012

- **Échanges franco-allemands**

Appel à candidatures pour les échanges entre la France et l'Allemagne de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue ainsi que des enseignants et formateurs impliqués dans ces échanges - campagne 2013
note de service n° 2012-049 du 26-3-2012 (NOR [MENC1200121N](#))

- **Actions éducatives**

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
note de service n° 2012-070 du 16-4-2012 (NOR [MENE1210280N](#))

- **Traitement automatisé de données**

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la consultation du livret personnel de compétences des élèves des établissements publics du second degré
arrêté du 27-2-2012 - J.O. du 23-3-2012 (NOR [MENE1206085A](#))

BO N° 15 DU 12 AVRIL 2012

- **Examens**

Charte de déontologie
charte du 4-4-2012 (NOR [MENE1200149X](#))

- **Baccalauréat**

Préparation, déroulement et suivi des épreuves
circulaire n° 2012-059 du 3-4-2012 (NOR [MENE1209348C](#))

- **Baccalauréat professionnel**

« Photographie » : création et modalités de délivrance
arrêté du 9-2-2012 - J.O. du 3-3-2012 (NOR [MENE1204036A](#))

BO N° 14 DU 5 AVRIL 2012

Mission générale d'insertion

- Orientations
- circulaire n° 2012-039 du 8-3-2012 (NOR [MENE1206124C](#))

Prévention et lutte contre les risques sectaires

- Action de l'éducation nationale
- circulaire n° 2012-051 du 22-3-2012 (NOR [MENE1208599C](#))

BO N° 13 DU 22 MARS

Orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012

- circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012 (NOR [MENE1209011C](#))

Brevet professionnel

- « Boulanger » création
- arrêté du 15-2-2012 - J.O. du 3-3-2012 (NOR [MENE1204511A](#))

Mention complémentaire

- « Technicien(ne) en réseaux électriques » : création et conditions de délivrance
- arrêté du 10-2-2012 - J.O. du 3-3-2012 (NOR [MENE1204084A](#))

Diplôme de monteur technicien en réseaux électriques

- Abrogation
- arrêté du 10-2-2012 - J.O. du 3-3-2012 (NOR [MENE1204075A](#))

Personnels du second degré

- Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - rentrée 2012
- note de service n° 2012-047 du 20-3-2012 (NOR [MENH1205909N](#))

9 - ANNEXES : REVUE DE PRESSE : CHRISTIAN LAGE, SECRETAIRE GENERAL, AU C.N. DE COLMAR

HORBOURG-WIHR Enseignants de l'école laïque Contre la casse des lycées pro

Depuis lundi et jusqu'à jeudi, le Snetaa-FO, syndicat de l'école laïque majoritaire dans l'enseignement professionnel, tient son conseil national à Horbourg-Wihr. Le point avec son secrétaire général.

– Quelle est la situation en Alsace ?

– **Jean-Pierre Gavrilovic (secrétaire académique)**: « Nous avons 16 lycées professionnels en Alsace sur les 1637 en France. Et 1848 PLP (professeurs de lycée professionnels) pour environ 17 000 élèves sur toute la région. L'académie de Strasbourg compte 2,7 % d'élèves (qui suivent un enseignement professionnel) et d'apprentis. En comparaison, la première, Versailles, en compte 9 %. La dernière, la Corse, 0,4 %. »

– Vous appelez à «refuser la casse» des lycées professionnels...

– **Christian Lage, secrétaire général** : « Nous avons de grosses inquiétudes, notamment face aux propositions du président candidat sur le développement de l'apprentissage à outrance. C'est une mesure qui vise soi-disant à lutter contre le chômage des jeunes. Or, aucun lien n'a jamais été démontré entre le chômage des jeunes et l'apprentissage. Pour nous, c'est la mort de la formation initiale. Et c'est surtout un cadeau au



Christian Lage, secrétaire général du Snetaa-FO. PHOTO DNA – NICOLAS PINOT

Medef : de la main-d'œuvre peu qualifiée et bon marché.»

– Quels sont les enjeux qui seront évoqués au cours de ce conseil ?

– « Nous sommes dans une période préparatoire à la rentrée 2012 avec un budget qui est connu depuis le mois d'octobre-novembre. L'un des enjeux fondamentaux, ce sont les suppressions de postes. L'année prochaine, on va perdre de 2 000 à 2 300 postes [sur 65 000 professeurs de lycée professionnel et 710 000 élèves engagés dans la voie professionnelle, ndlr]. De ce point de vue, l'enseignement professionnel est «surtaxé» par rapport aux autres ordres des collèges et des lycées. On va arriver à des classes de 30, 32 en enseignement général...»

M.B.

Enseignement professionnel

« Contre la mixité des parcours »

Le conseil national du Snetaa (Syndicat national de l'enseignement technique action autonome) se tient jusqu'au 5 avril à Colmar. Rencontre avec son secrétaire général, Christian Lage.

250 participants venus de métropole, d'Outre mer et d'autres pays (États-Unis, Espagne, Chypre, Allemagne...) ont fait le déplacement jusqu'à Colmar pour évoquer les problématiques de l'enseignement professionnel. Le secrétaire général du Snetaa, Christian Lage, fait le point.

Quelles sont les problématiques actuelles de l'enseignement professionnel ?

Nous avons plusieurs enjeux de taille, dont les suppressions de postes. Nous avons été surtaxés par rapport à d'autres enseignements (l'apprentissage notamment). On est en train de nous sacrifier au profit de l'apprentissage avec l'application comptable de la RGPP (Révision générale des politiques publiques, NDLR). Et on est face à une situation incroyable : nous n'avons jamais eu autant de personnes physiques dans nos établissements, mais on nous supprime des postes. On fabrique des moyens provisoires et précaires avec des enseignants remplaçants assurant un taux d'heures supplémentaires équivalent à 4 ou 5 postes par établissement.

Vous avez écrit un courrier pour interpeller les candidats à la présidentielle...

Nous sommes un syndicat indépendant : nous jugeons une politique et des projets. En ce sens, comme en 2007, nous avons envoyé un questionnaire à tous les candidats sauf une (nous estimons que le Front national n'est pas un parti républicain). Et nous serons vigilants sur deux projets : un « projet dévastateur » du candidat-président,



Christian Lage, secrétaire général du Snetaa : « On juge une politique et des projets ». Photo Hervé Kielwasser

qui vise à faire passer les apprentis de 600 000 à 800 000, soi-disant pour lutter contre le chômage des jeunes. Or personne n'a fait la preuve que l'apprentissage mène à l'emploi. L'autre projet qui nous inquiète, c'est la mixité des parcours : du CAP à la première en apprentissage, et ensuite le bac pro en alternance. Nous sommes aussi inquiets de ce que nous appelons l'acte 3 de la décentralisation, la constitution d'un service régional d'orientation, ce qui équivaut au transfert des compétences aux régions en matière d'enseignement professionnel.

Vous opposez apprentissage et enseignement professionnel. Vous estimez-vous lésés par rapport à l'apprentissage ?

Oui. Nous voulons défendre des diplômés et pas des compétences. Il y a des équilibres à maintenir : nous ne voulons pas que l'apprentissage soit réservé à des élèves en difficulté. En alternance, nos élèves sont quand

même 22 semaines en stage par an, soit la moitié de leur année. Pour nous, le diplôme protège encore contre le chômage.

En tant que syndicaliste, que pensez-vous de la phrase de Nicolas Sarkozy sur les délégués syndicaux de la CFDT d'Arcelor-Mittal ?

Il oublie juste que le droit syndical est inscrit dans la Constitution. Est-ce là sa notion de dialogue social ?

Propos recueillis par Isabelle Glorifet

Chiffres

- L'Alsace compte 16 lycées professionnels publics (2 000 en France).
- 16 000 lycéens fréquentent la voie professionnelle (700 000 en France), et 15 000 apprentis en CFA.
- 1 800 professeurs des 20 000 que compte l'Alsace enseignent en lycée professionnel.

IRE02